

Saint-Grégoire Demande au CCAS année scolaire 2023/2024

AIDES CLASSES DECOUVERTES



VALABLE DE SEPTEMBRE 2023 A FIN AOÛT 2024

DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE SOCIALE, LA COMMUNE DE SAINT-GRÉGOIRE, PAR LE BIAIS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.), PEUT APPORTER UNE AIDE AUX FAMILLES, EN FONCTION DE LEURS RESSOURCES. L'AIDE PEUT CONCERNER LES TYPES DE SÉJOURS SUIVANTS: CLASSES LINGUISTIQUES, CLASSES DE DÉCOUVERTE, CLASSES VERTES, CLASSES DE NEIGE, CLASSES DE MER, SÉJOURS CULTURELS ET SÉJOURS À L'ÉTRANGER.

Réservé à l'Administration

NOM :

N° Allocataire CAF :

Quotient Familial :

Le dossier complété est à déposer dans la limite de 1 mois après la fin du séjour

Tranches Quotient Familial	Quotient Familial	Taux d'effort Mairie/CCAS	Taux d'effort Familles
Tranche 1	De 0 à 300€	60%	40%
Tranche 2	De 301 à 450€	60%	40%
Tranche 3	De 451 à 600€	55%	45%
Tranche 4	De 601 à 750€	45%	55%
Tranche 5	De 751 à 900€	40%	60%
Tranche 6	De 901 à 1050€	35%	65%
Tranche 7	De 1051 à 1200€	30%	70%
Tranche 8	De 1201 à 1350€	25%	75%

Composition familiale

PARENT 1

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. portable :

Mail :

J'accepte que la mairie me contacte par mail

Nombre d'enfant à charge :

PARENT 2

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente) :

Tél. portable :

Mail :

J'accepte que la mairie me contacte par mail

Nombre d'enfant à charge :

La situation familiale

Mariés

Séparés

Divorcés/séparés

Vie Maritale

Pacsés

Veuf (ve)

Célibataire

Tuteur

Classes découverte

NOM(S), PRENOM(S) DE (S) L'ENFANT (S)	DATE ET LIEU DU SEJOUR	COÛT DU SEJOUR	MONTANT DE L'AIDE

Documents à fournir pour l'instruction du dossier des séjours classiques :

- une attestation CAF de moins de 3 mois avec le Quotient Familial ou avis d'imposition sur les revenus permettant de le calculer,
 - une attestation de prise en charge (avec le montant) ou de non prise en charge du Comité d'Entreprise (CE) ou Comité des Œuvres Sociales (COS) ou du CNAS des deux parents s'il y a participation au financement du séjour,
 - une attestation de présence et de paiement au séjour émanant de l'établissement scolaire.
- un RIB
Pièce identité titulaire du RIB
un justificatif de domicile

A NOTER : Le total des aides accordées (CCAS et CE ou COS ou CNAS) ne pourra pas dépasser le taux des prises en charge des familles. La prise en charge du CCAS sera donc calculée sur le montant restant à régler par la famille après déduction des autres aides.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans ce dossier, qui reflètent très honnêtement ma situation de famille, tant dans sa composition, que dans ses diverses ressources et charges. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement dans ma vie professionnelle ou familiale susceptible de modifier le montant de l'aide qui peut m'être accordée.

Saint-Grégoire, le« Lu et approuvé »

Signature(s) :